



BLUE ECOSYSTEM

Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

Cahier des charges

Expert en réglementation portuaire - Groupe de travail « Enjeux de la gestion de l'eau en milieu portuaire »



Pôle Mer Méditerranée

Zone portuaire de Brégaillon CS 20330 - 83507 La Seyne-sur-Mer Cedex – France

Mail : contact@polemermediterranee.com – Téléphone : 04.89.33.00.70

www.polemermediterranee.com

Ce pôle de compétitivité est accompagné par Toulon Var Technologies.

Présentation du Pôle Mer Méditerranée

Le Pôle Mer Méditerranée (PMM) est un pôle de compétitivité à vocation mondiale labellisé par l'État depuis 2005.

Il fédère plus de 500 membres (entreprises, laboratoires, collectivités, associations, etc.) en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sociétaux et environnementaux.

Contexte de la mission

Le PMM est partenaire du projet européen Blue Ecosystem¹, cofinancé par le programme Interreg Euro-MED.

L'objectif de ce projet est d'accélérer la mise en œuvre de solutions innovantes qui répondent aux enjeux que rencontrent les régions du bassin méditerranéen partenaires de Blue Ecosystem. Un précédent Groupe de Travail, organisé le 2 décembre 2024 sur l'empreinte du nautisme à Sète, a permis de définir un enjeu prioritaire que rencontrent les régions Occitanie et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : la gestion de l'eau en milieu portuaire.

Dans ce contexte, PMM organise le 6 novembre 2025 au Port de Palavas-les-Flots (Occitanie) un nouveau Groupe de Travail (*TRAIN Lab*). Cet évènement réunira environ une trentaine de participants (gestionnaires de ports, entreprises innovantes, collectivités, associations, etc.) afin d'accélérer des solutions innovantes et d'échanger sur les défis réglementaires.

Pour apporter un appui concret aux participants, PMM souhaite faire intervenir un expert en réglementation portuaire pour faire connaître les exigences en matière réglementaire concernant la mise en place de projets innovants dans un port avec un focus sur la gestion de l'eau.

Objet de la mission

L'expert aura pour mission de :

1. **Concevoir des questions de type « ice-breaker »**, que PMM intégrera dans l'outil interactif Mentimeter, afin de rendre l'ouverture de la journée dynamique et adaptée au profil des participants ;
2. **Préparer et animer une session** d'environ 30 minutes (suivie de 15 minutes de questions/réponses) sur les enjeux réglementaires, actuels et à venir, relatifs à l'eau et aux ports (Dossier « Loi sur l'eau », autorisations, déclarations...).

¹ Site internet du projet européen Blue Ecosystem : <https://blueecosystem.interreg-euro-med.eu/>.

L'expert devra notamment :

- Présenter de manière claire les principales obligations réglementaires en vigueur et les évolutions prévues ou en discussion ;
 - Identifier et mentionner les instances, autorités ou organismes (nationaux, régionaux, européens) qu'il est recommandé de consulter régulièrement pour se tenir informé des évolutions réglementaires ;
 - Mettre l'accent sur les démarches pratiques permettant aux porteurs de projets de sécuriser leur conformité sur le long terme.
3. **Transmettre à PMM l'ensemble des contenus à intégrer dans un guide** synthétique et accessible (2 à 3 pages maximum). Ce guide, dont PMM assurera la mise en forme graphique et la publication, reprendra les points clés abordés lors de la session du 6 novembre et sera diffusé largement, au-delà des participants du Groupe de Travail.

Critères de sélection

La sélection du prestataire se fera sur :

- La qualité et pertinence des références (50/100) :
 - Expertise en conformité réglementaire dans le domaine portuaire et maritime ;
 - Qualité des références présentées.
- Le prix (40/100) ;
- La disponibilité et le délai d'action (10/100).

Contenu attendu dans la réponse à l'appel d'offre

Dans sa réponse à l'appel d'offre, le candidat devra fournir :

- Un devis estimatif intégrant l'ensemble des coûts prévus, y compris les frais de déplacement et d'hébergement, si besoin ;
- Un mémoire technique précisant :
 - Les moyens humains mobilisés (CV de l'intervenant) ;
 - Calendrier prévisionnel détaillant les étapes et délais pour la préparation de la session et la transmission des contenus destinés au guide synthétique.
- Un dossier de références du prestataire.



Calendrier prévisionnel

- Date limite de dépôt des offres : **30 septembre 2025 à 17h00** ;
- Sélection du prestataire : première semaine d'octobre 2025 ;
- Réunion de cadrage avec PMM : dans les jours suivant la sélection ;
- Intervention : **6 novembre 2025** au port de Palavas-les-Flots ;
- Remise du guide synthétique : **dans les 2 semaines après l'évènement.**

Conditions de participation

Les offres doivent être transmises par email **avant le 30 septembre 2025 à 17h00** à l'adresse suivante : europe@polemermediterranee.com.